

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

## SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 14 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de Garons.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
26	19	21	6 novembre 2024	6 novembre 2024

Présents tous les membres sauf : Madame Marie-France RAINVILLE qui donne procuration à Monsieur Yves RODRIGUEZ et Madame Viviane XAYKAO qui donne procuration à Monsieur le Maire.

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE et Laurence TRAZIC, Messieurs Michel QUENIN, Guillaume TARDIEU et Laurent CAUGANT.

Secrétaire de séance : Madame Josiane GAUDE.

### **Objet de la délibération DE202411 18 – CIMETIERE COMMUNAL : INSTAURATION D'UN TARIF POUR LES CONCESSIONS UNE PLACE**

Monsieur Yves RODRIGUEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, rapporte que par délibération en date du 23 mars 2016, il a été fixé le tarif des concessions funéraires au cimetière communal.

Devant la demande croissante de concessions une place, il indique qu'il convient d'établir un tarif pour ces emplacements.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

### **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : de fixer le tarif des concessions une place comme détaillé ci-après :

DUREE	PRIX/M <sup>2</sup>	SUPERFICIE CONCESSION 1 PLACE
		Profondeur 1m 50 max
		2,85 x 1,00 - 2,85m <sup>2</sup>
50 ans	140,35 €	400,00 €
Perpétuelle	280,70 €	800,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Josiane GAUDE

Secrétaire de Séance



Alain DALMAS

Maire de Garons

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*